Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_16-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 26 janvier 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-16

En exercice : 30
Présents (P) : 25
Excusés (E) : 4
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 26

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 16 janvier 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (P), Bruno BOURGEOIS (P), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (E – A donné pouvoir à Dominique DAHYOT), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (P), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (E), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (E), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (E), Aude MARTY (P), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (P), Chantal PERSAIS (E), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P)

Secrétaire de séance : Sandrine NOGUES

ENGAGEMENT FINANCIER DE BROCELIANDE COMMUNAUTE POUR LA RESIDENCE ARTISTIQUE DE CANDICE HAZOUARD EN 2026, DANS LE CADRE DE GALERIE B

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_16-DE

Vu *le Code général des collectivités territoriales,*
Vu *la délibération de Brocéliande Communauté n°2025-123 en date du 8 décembre 2025 relative au vote du budget primitif 2026,*

Madame la Vice-Présidente en charge de la vie associative, de la culture, du sport et des loisirs rappelle à l'assemblée que le Conseil Communautaire a validé le choix d'intégrer un volet artistique au projet de Pôle Entrepreneurial en Brocéliande, nommé Galerie b, lors de sa réunion du 17 septembre 2018.

Dans le cadre d'un appel à projet lancé en 2024, la photographe Candice Hazouard a proposé un projet artistique participatif autour des notions de confort moderne, de mobilités et de travail, en cohérence avec le projet d'établissement du Repaire. Cette résidence comprend des actions de création, de médiation et de diffusion artistique prévues sur 2 ans (2025 et 2026) et prévoit, notamment, la création d'une exposition qui sera présentée au Pôle Entrepreneurial en Brocéliande, puis dans d'autres lieux du territoire. La mise en place de ce projet, intitulé « Actes mobiles », fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine par Brocéliande Communauté, dans le cadre du soutien à l'action culturelle des territoires. Pour le Département, ce soutien se traduit par une volonté de promouvoir l'action culturelle sur le territoire en la décloisonnant et en favorisant la participation des publics au projet artistique.

La demande de subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine (et d'autres financeurs publics) s'accompagne obligatoirement d'une délibération de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) accueillant le projet actant son engagement financier.

Ainsi, il est proposé d'acter l'engagement financier de Brocéliande Communauté pour le projet « Actes mobiles » de Candice Hazouard à hauteur de 7 500 € en 2026, conformément au budget primitif de Brocéliande Communauté validé le 8 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'ACTER l'engagement financier de Brocéliande communauté dans le projet « Actes mobiles » de Candice Hazouard à hauteur de 7 500 € en 2026
- d'AUTORISER le dépôt d'une demande de subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine par la communauté de communes pour le projet « Actes mobiles » de Candice Hazouard à hauteur de 7 500 € au titre de l'année 2026
- d'AUTORISER le Président à signer les conventions nécessaires au versement de ces montants et les documents afférents à ce dossier

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 27 janvier 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ